

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021
Date d'affichage de la réunion : 23 mars 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Michel CAENS, Christine BOUCHER, Stéphane STIL, Adjoint au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Brigitte MAHÉ, Patrice GOBE, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Jean-Claude LEBAILLY, Nathalie MAHON, Flora POSTEL, Rodolphe VAUBRUN, Sophie LAVALLEY, Sarah DELAROQUE-DUHAMEL, Christelle MILET, Arnaud DAVAL, Jacques DEMELUN, Isabelle LEFEVRE, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : Monsieur Philippe DESLANDES à Madame Danièle JORE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GOBE, candidat, a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 04.05.2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Daniele JORE informe le Conseil Municipal des incivilités et dégradations ayant affecté la commune :

- La nouvelle boîte aux lettres du logement social du CCAS a été détériorée et doit être changée.
- Les filets du terrain de foot ont été coupés,
- Le parvis et les murs de la Médiathèque ont été intentionnellement dégradés,
- La porte automatique arrière de la Médiathèque présente à nouveau des traces de chocs

Madame Christelle MILET ajoute qu'elle remarque une aggravation des incivilités à proximité de la Médiathèque et particulièrement sonores, ce que confirme Monsieur Bernard DEMELUN. En outre, le chemin piéton permettant une liaison douce entre le lotissement et l'Espace Marcel Launay est fortement dégradé du fait du passage de cyclomoteurs. La mise en place de chicane est évoquée mais compliquerait le passage des poussettes notamment.

Monsieur Jean-Charles BOSSARD rend compte du travail de la Commission Communication concernant la définition de la nouvelle charte graphique de la commune et particulièrement de l'élaboration du nouveau logo. Il est rappelé qu'à ce jour, on ne dénombre pas moins de 5 identités visuelles différentes. La Commission a fixé des objectifs relatifs à l'image que la commune souhaite renvoyer : modernité, dynamisme, cadre balnéaire et rural... Finalement, 30 propositions ont été soumises et 2 ont été sélectionnées. Un sondage via Facebook et l'infolettre a été organisé en ligne, on dénombre plus de 600 participants avec une participation représentative des habitants du bourg, de Saint-Martin et des villages. Le choix final se porte sur la solution faisant référence à la halle au blé avec 57% des voix exprimées. Désormais, le logo finaliste va être décliné sur les différents support de communication, par ailleurs la conservation du blason sera envisagée pour les actes officiels de l'Etat Civil par exemple.

Madame Flavie BOURGET demande qui a élaboré les projets de logos, Monsieur BOSSARD précise que la réalisation est interne.

Monsieur Arnaud DAVAL s'interroge sur la création d'une marque notamment pour la réalisation de produits dérivés, Monsieur BOSSARD répond que l'opportunité d'une telle création sera étudiée.

Monsieur le Maire encourage les bréhalais à s'inscrire à l'infolettre.

Monsieur Bernard DEMELUN informe le Conseil que du 5 au 7 mai le rond-point des Français Libre sera refait par le département, une déviation sera mise en place.

Monsieur Stéphane STIL propose aux Conseillers Municipaux de rendre un hommage à Stéphanie M., fonctionnaire de Police à Rambouillet, victime du terrorisme.

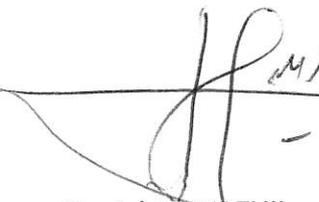
Monsieur Jacques DEMELUN, concernant la distribution des sacs poubelle, demande si les sacs non-consommés sur un trimestre peuvent être réclamés le trimestre suivant. Monsieur le Maire répond que cette pratique va à l'encontre de l'objectif poursuivi.

Monsieur Jacques DEMELUN demande si des panneaux électoraux vont être installés dans le centre de Saint Martin, Monsieur le Maire précise qu'à Saint-Martin des panneaux sont installés rue des Pierres Foucards et sur le parking de la rose des sables, compte-tenu des travaux réalisés au carrefour central, une nouvelle implantation impliquerait une détérioration.

Madame Flavie BOURGET, informe les membres du Conseil que le jardin partagé à côté de la Poste est en cours d'aménagement.

Madame Christelle MILET demande si un marquage au sol devant la mairie pour signaler le double sens est possible, la question sera étudiée mais Monsieur le Maire souligne la pollution visuelle qu'implique la multiplication de la signalétique routière non essentielle.

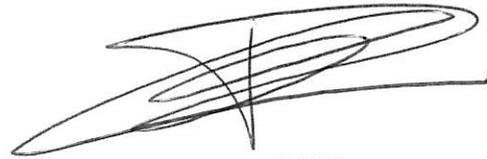
Le Maire,



Daniel LECUREUIL



Le secrétaire de séance,



Patrice GOBE

Les présentes délibérations sont transmises à la Sous-Préfecture d'Avranches au titre du contrôle de légalité.

Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Les décisions ainsi prises, qu'elles soient expresses ou implicites, pourront elles-mêmes être déférées à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 26 avril 2021

2021-087	Lotissements « les Primevères » et « l'Estran V » - Dénomination des rues	ADOpte la dénomination « rue des Primevères ». ADOpte la dénomination « impasse Paul Héneux ». CHARGE Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux services concernés.	UNANIMITE
2021-088	Autorisation d'occupation du domaine public – Permis de stationnement – Tarifs 2021	FIXE à 15€/jour le permis de stationnement applicable aux commerces alimentaires non sédentaires hors marchés hebdomadaires. Cette délibération complète la délibération n°2020-112.	UNANIMITE
2021-089	Création d'un parking pour la future maison paramédicale – Validation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR	VALIDER le plan de financement présenté, SOLLICITE le concours de l'Etat pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus (DETR/DSIL), AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.	MAJORITE 2 abstentions
2021- 090	Vote des subventions aux associations pour l'année 2021	Cf Tableau	UNANIMITE
2020- 091	Candidature au Plan de relance du Centre National du Livre	S'ENGAGE à réserver une enveloppe de 6 000 € à l'acquisition de livres imprimés, S'ENGAGE à effectuer les acquisitions auprès de librairie de proximité	UNANIMITE

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 26 avril 2021

<p style="text-align: center;">2021-092</p>	<p style="text-align: center;">Validation du Projet ADO – demande de subvention</p>	<p>VALIDE le projet ADO tel que décrit ci-dessus, tant dans son mode de fonctionnement, que les objectifs poursuivis et les dépenses d'investissement prévues, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de la Manche. AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche.</p>	<p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p style="text-align: center;">2021-093</p>	<p style="text-align: center;">Validation du pacte de gouvernance de la communauté de communes Granville Terre et Mer</p>	<p>DONNE un avis favorable à l'adoption du Pacte de Gouvernance lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.</p>	<p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p style="text-align: center;">2021-094</p>	<p style="text-align: center;">Délibération autorisant le maire à conclure la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, les Maires des communes de Granville et La Haye Pesnel, et le président de la communauté de communes de Granville Terre & Mer</p>	<p>AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Granville et de La Haye Pesnel et la communauté de communes de Granville Terre & Mer, DONNE son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ; AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion au programme.</p>	<p style="text-align: center;">UNANIMITE</p>
<p style="text-align: center;">2021-095</p>	<p style="text-align: center;">Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes de Granville Terre & Mer</p>	<p>APPROUVE la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes Granville Terre & Mer CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Granville terre & Mer.</p>	<p style="text-align: center;">MAJORITE 1 contre</p>

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 26 avril 2021

2021-096	Convention de partenariat pour le fonctionnement du réseau des Médiathèques	AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat pour le fonctionnement du réseau des Médiathèques	UNANIMITE
2021-097	Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - annule et remplace la délibération 2020-144	DÉSIGNE en tant que représentants titulaires de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Granville Terre et Mer : - Daniel LÉCUREUIL - Daniele JORE - Valérie COUPEL-BEAUFILS DÉSIGNE en tant que représentants suppléants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Granville Terre et Mer : - Bernard DEMELUN - Stéphane STIL - Flora POSTEL	UNANIMITE

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 26 avril 2021

<p>2021-098</p>	<p>Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité</p>	<p>APPROUVE la création des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les services aux périodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">-Education- Jeunesse :1. Stagiaire B.A.F.A du 07/07/2021 au 27/07/2021 et du 25/10/2021 au 05/11/20211 saisonnier recruté sur le grade d'adjoint d'animation du 07/07/2021 au 27/07/20211 saisonnier recruté sur le grade d'adjoint d'animation du 07/07/2021 au 27/07/2021 et du 23/08/2021 au 31/08/2021.-Service aménagement du territoire & cadre de vie :1 saisonnier recruté sur le grade d'adjoint technique du 03/05/2021 au 27/08/20211 saisonnier recruté sur le grade d'adjoint technique du 01/06/2021 au 27/08/2021-Service Culture, animation et vie associative :2 saisonniers à mi-temps recrutés sur le grade d'adjoint d'animation du 05/07/2021 au 21/08/2021-Service Affaires générales :1 saisonnier recruté sur le grade d'adjoint administratif du 02/08/2021 au 21/08/2021 <p>AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale en application de la l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée, S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois non-permanents au chapitre 012 du budget communal.</p> <p>UNANIMITE</p>
------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait à Bréhal le 29 avril 2021



Le Maire,
Daniel LÉCUREU

Le secrétaire de séance,
Patrice GÈBE

Les présentes délibérations sont transmises à la Sous-Préfecture d'Avranches au titre du contrôle de légalité. Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Les décisions ainsi prises, qu'elles soient expresses ou implicites, pourront elles-mêmes être déférées à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.